

Bruxelles, le 17 juillet 2025
(OR. en)

**Dossier interinstitutionnel:
2025/0238 (COD)**

11768/25
ADD 1

COH 143
RELEX 1029
CADREFIN 110
POLGEN 93
CODEC 1047

NOTE DE TRANSMISSION

Origine: Pour la secrétaire générale de la Commission européenne,
Madame Martine DEPREZ, directrice

Date de réception: 17 juillet 2025

Destinataire: Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de
l'Union européenne

Objet: ANNEXE
à la
Proposition de
RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL
établissant le Fonds européen de développement régional, y compris en
faveur de la coopération territoriale européenne (Interreg), et le Fonds
de cohésion dans le cadre du Fonds établi par le règlement (UE) [...] [PNR], et établissant les conditions de mise en œuvre du soutien de
l'Union au développement régional pour la période 2028-2034

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2025) 552 annex.

p.j.: COM(2025) 552 annex



Bruxelles, le 16.7.2025
COM(2025) 552 final

ANNEX

ANNEXE

à la

Proposition de

RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

établissant le Fonds européen de développement régional, y compris en faveur de la coopération territoriale européenne (Interreg), et le Fonds de cohésion dans le cadre du Fonds établi par le règlement (UE) [...] [PNR], et établissant les conditions de mise en œuvre du soutien de l'Union au développement régional pour la période 2028-2034

ANNEXE
MODÈLE DE CHAPITRE DU PLAN INTERREG

Référence/nom du chapitre Interreg

Champ de texte [250]

Volet de la coopération Interreg

Champ de texte [250]

1. Stratégie du chapitre

Carte des zones géographiques et des pays couverts.

Champ de texte [nombre de caractères]

(a) Stratégie d'intervention du chapitre Interreg sur la base d'une analyse claire des besoins et des écarts territoriaux dans la zone couverte

Champ de texte [3 000]

(b) Définition des mesures de coopération, y compris les mesures de développement territorial ou local, et explication de la manière dont ces mesures devraient contribuer aux objectifs définis à l'article [Objectifs stratégiques] du règlement [PNR] et à l'article 6 du présent règlement

Mesure	Objectif stratégique concerné	Explication de la contribution
		Champ de texte [2 000]

2. Description des mesures

Champ de texte [2 000]

Pour chaque mesure:

(a) Valeurs intermédiaires et valeurs cibles

Tableau des valeurs intermédiaires, des valeurs cibles et du calendrier correspondant aux chapitres, comportant les informations suivantes:

Identifiant de la mesure	Titre de la mesure	Objectif spécifique	Valeur intermédiaire ou valeur cible (numéro de référence)	Intitulé de la valeur intermédiaire/cible	Unité de mesure	Valeur de référence	Objectif	Calendrier indicatif de réalisation (trimestre et année)	Description de chaque valeur intermédiaire et cible	Valeur de paiement de la valeur intermédiaire ou cible
									[1 000]	

3. Financement et coûts

Pour chaque mesure:

(a) Coût des mesures

Identifiant du chapitre	Identifiant de la mesure	Réforme/Investissement	Estimation du coût total (en EUR)	Ventilation indicative du coût total de la mesure par domaine d'intervention	Méthode utilisée et description des coûts totaux estimés, y compris sur la base de données historiques	Éléments justifiant le caractère plausible et raisonnable de l'estimation des coûts totaux, y compris l'évaluation de l'autorité d'audit, compte tenu des spécificités nationales et régionales et des méthodes d'ajustement	Type de territoire ciblé
					[3 000]	[3 000]	[code de la dimension du

							type de territoire]
--	--	--	--	--	--	--	---------------------

(b) Vérification de la réalisation des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles

Identifiant de la mesure	Valeurs intermédiaires/cibles	<p>Veillez décrire quel(s) document(s)/quel système sera (seront) utilisé(s) pour vérifier la réalisation du résultat ou de la condition (et, le cas échéant, chacun des éléments livrables intermédiaires).</p> <p>Veillez décrire comment les vérifications de gestion (y compris sur place) seront effectuées.</p> <p>Veillez décrire quelles seront les modalités de collecte et de stockage des données/documents pertinents.</p>	Identifiant de la mesure
		[2 000]	[1 000]

4. Modalités de mise en œuvre du chapitre

(a) Modalités pour le suivi et la mise en œuvre effectifs du chapitre

Champ de texte [3 000]

(b) Dispositifs et systèmes destinés à garantir une utilisation régulière, efficace et efficiente des ressources de l'UE, dans le respect de la bonne gestion financière et de la protection des intérêts financiers de l'Union, conformément à l'article XX [Responsabilités des États membres pour le chapitre Interreg]

Champ de texte [3 000]

(c) Autorités responsables du chapitre

Autorité responsable du chapitre	Nom de l'institution [500]	Nom de la personne de contact [200]
Autorité de gestion		
Autorité d'audit		

(d) Résumé du processus de consultation mené en vue de la préparation du chapitre et du rôle des partenaires dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation

Champ de texte [2 000]

(e) Description de la répartition des responsabilités entre les États membres et, le cas échéant, les États tiers participants, en cas de corrections financières imposées par l'autorité de gestion ou la Commission.

Champ de texte [2 000]